

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS LE SIX JUILLET (06/07/2023)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 30 juin, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS : 24

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, **Adjoints**,

Mme Danièle SCHATTEL, Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Georges SEGARD, Mme DESCAMPS Marie-Line, Mme Arlette CAZORLA, M. Philippe GARCIA, Mme Reine-Claude ORTALO, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS, Mme Anne-Marie VOLLARD (DUPONT), M. Frédéric GENRIES, Mme Jessie COTINET, M. DUPARC Robert, M. Jean-Claude LORENZO, M. Franck BOUSQUET, **Conseillers Municipaux**.

ETAIENT REPRESENTES : 8

M. Pierre PUCHOUAU (représenté par Monsieur Jean-Christophe THIERS), **Adjoint**,

Mme Danièle PUCHOUAU (PAPUGA) (représentée par Madame Nicole LAFFINEUR), M. Robert POMAREDE (représenté par Monsieur Luc PORTES), M. Michel ALBERGUCCI (représenté par Madame Any DELCHER), Mme Laureen LASSERRE (GONZALEZ) (représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), M. Soufiane ACHCHTOUI (représenté par Madame Stéphanie GAYET), Mme Marie CAVALIE (représentée par Monsieur Jean-Claude LORENZO), Mme Estelle HEMMAMI (représentée par Monsieur Franck BOUSQUET), **Conseillers Municipaux**.

ETAIT ABSENT : 1

M. Ignace VELA, **Conseiller Municipal**.

Monsieur Jérôme POUGNAND est nommé secrétaire de séance.

SERVICES A LA POPULATION

24 – 06 juillet 2023

24. Contrat à intervenir avec La Poste pour la campagne de recensement 2024

Rapporteur : Madame MATALA.

Vu l'article 127 de la loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et à la transformation des entreprises, dite « Loi Pacte » autorisant à titre expérimental pendant trois ans que les agents recenseurs réalisant l'enquête annuelle de recensement puissent être des « agents d'un prestataire auquel la commune ou l'EPCI décide de confier la réalisation des enquêtes dans le cadre des procédures d'achat public »

Considérant l'intérêt financier et organisationnel pour la collectivité de faire contractualiser la campagne de recensement 2024 avec La Poste,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir donné lecture, Monsieur le Maire soumet à l'approbation des membres du conseil municipal le contrat à intervenir avec La Poste.


**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

ACCEPTE les termes de la proposition de contractualiser avec La Poste avant le 31 octobre 2023 pour la campagne de recensement 2024,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec La Poste pour la campagne de recensement 2024.

Pour copie conforme

Moissac, le 11 juillet 2023

 Le Maire,
Romain LOPEZ

Le secrétaire de séance,


Jérôme POUGNAND